

**Présidence de M. Yvan Salzmann, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet ; Mme Florence Bettschart Narbel ; M. Xavier de Haller ; Mme Thérèse de Meuron ; M. Cédric Fracheboud ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; Mme Manuela Marti ; M. Gilles Meystre ; M. Maurice Moreno ; M. Pierre Oberson ; M. Johan Pain ; M. Philipp Stauber ; Mme Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** M. Denis Corboz ; Mme Marlène Voutat.

Membres présents	100
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Le président**

Informe l'assemblée de la naissance de la fille de M. Vincent Rossi, conseiller communal et Mme Gaëlle Lapique, conseillère communale.

**Prestation de serment**

de Mme Alice Genoud (Les Verts) en remplacement de M. Laurent Rebeaud, décédé en décembre 2015.

**Le président**

Informe l'assemblée du retrait du préavis 2015/76.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Laurent Rebeaud, décédé.

Mme Séverine Evéquoz, au nom du groupe des Verts, propose la candidature de Mme Nicole Graber.

Le Conseil désigne, à main levée par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, Mme Nicole Graber comme membre de la Commission permanente de gestion.

**Lettre**

de la Municipalité (du 3 décembre 2015) demandant l'urgence pour les points :

- R 55 – **Préavis N° 2015/79** – Léman 30.
- R 65 – **Préavis N° 2015/62** : Vente des actions Romande Energie Commerce et achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding.
- R 64 – **Préavis N° 2015/55** : Plan de quartier concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard.

**Communications  
municipales**

- R 67 – **Préavis N° 2015/78** : Complexe scolaire des Fiches. Demande d'un crédit d'étude.

- 11 janvier 2016 : Réponse à la résolution de M. Jacques Pernet du 5 novembre 2013 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « City Management... suite et ... ? »
- 11 janvier 2016 : Réponse à la résolution de M. David Payot du 19 mai 2015 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « Lausanne hors zone TISA ? »
- 11 janvier 2016 : Réponse à la résolution de Mme Françoise Longchamp du 10 décembre 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation urgente de Mme Françoise Longchamp et consorts « Fermeture de l'Office postal 21 Grangette »
- 11 janvier 2016 : Réponse à la résolution de M. David Payot du 31 mars 2015 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation urgente du même auteur « La Poste suisse : moins d'office, plus de bénéfices ».

**Interpellation  
Dépôt**

de Mme Léonore Porchet (Les Verts) : « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? »

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Quelle Place du Château en 2018 ? »

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Equipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? »

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « Pôle Gare : combien de places de stationnement automobile et pour qui ? »

**Questions orales**

- I. M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- II. M. Valentin Christe (UDC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.
- III. M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- IV. M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic .
- V. M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- VI. M. David Payot (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

**VII.** M. Vincent Brayer (Soc.) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.

**VIII.** Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.

**IX.** M. Fabrice Moscheni (UDC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.

**Rapport s/Préavis N° 2015/76**

**Nouveau Règlement sur la distribution de l'eau**

**Rapporteur : M. Matthieu Carrel (PLR)**

*Le président*

Rappelle le courrier de la Municipalité indiquant le retrait de ce préavis. Ce point est donc clos.

**Rapport s/Préavis N° 2015/79**

**Léman 2030 – Aggrandissement de la gare de Lausanne. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Pôle Gare.  
Décision des conditions-cadres par thématique et par secteur.  
Demande de crédit d'investissements pour la suite de la démarche participative et consultative.  
Demande de crédit d'investissement pour les études des espaces publics du quartier des Fleurettes, de la rue du Petit-Chêne.**

**Rapporteur : M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)**

*Discussion*

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Sandrine Schlienger (UDC) ; M. Roland Philippoz (Soc.) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Pedro Martin ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

*Vote s/concl. N° 1*

Le Conseil, par 72 oui, et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

*Vote s/concl. N° 2 à 4*

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions n° 2 à 4 de la commission, soit **décide** :

1. de prendre acte des conditions-cadres du projet Pôle Gare décrites dans le chapitre 4 : « Description des conditions-cadres » et dans l'annexe 1 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.– destiné à couvrir les mandats à charge de la Ville (suite du processus participatif et consultatif, études du projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes, études exploratoires de la rue du Petit-Chêne) de Pôle Gare pour le Service de la coordination et du cadastre, direction de projet Pôle Gare ;
3. de prendre acte que la dépense mentionnée sous le chiffre 2 sera virée dans le futur crédit d'investissement demandé dans un préavis spécifique à venir pour la réalisation du projet ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des

dépenses réelles, les intérêts y relatifs sous la rubrique 390 du Service de la coordination et du cadastre.

Rapport s/Préavis N°  
2015/55

**Plan de quartier concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard**

***Rapporteur : M. Robert Joosten (Soc.)***

Discussion

M. Robert Joosten (Soc.) ; Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) ; M. Albert Graf (UDC) ; M. Johann Dupuis (La Gauche) qui dépose un amendement à l'art. 20 du règlement ; M. Francisco Ruiz (Soc.).

Amendement Dupuis –  
art. 20 du règlement  
Dépôt

« *Les bâtiments doivent comprendre des locaux fermés pour conteneur. Lesdits locaux auront des dimensions suffisantes et adaptées à l'exploitation des commerces et à la collecte de l'alu et du PET rapportés par les clients des commerces* »

Discussion s/règlement

La parole n'est pas demandée.

Vote s/A° Dupuis

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, **approuve** l'amendement de M. Dupuis

Vote

Le Conseil, par XX oui, YY non et ZZ abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. a) de modifier l'article 6 al. 2 de la manière suivante : *Sous réserve des dispositions prévues à l'article 19, relatives aux superstructures sur les toitures plates de la zone d'activités tertiaires, seuls les canaux de cheminées peuvent dépasser la cote fixée sur le plan.*
- b) de modifier l'article 20 al. 1 de la manière suivante : *Les bâtiments doivent comprendre des locaux fermés pour conteneur. Lesdits locaux auront des dimensions suffisantes et adaptées à l'exploitation des commerces et à la collecte de l'alu et du PET rapportés par les clients des commerces.*
- c) d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan de quartier, tel qu'amendé, concernant les parcelles comprises entre la rue Saint-Laurent, la rue de la Louve, la ruelle Grand-Saint-Jean, la place Grand-Saint-Jean et la rue Adrien-Pichard ;
2. d'abroger du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions et interventions déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'autoriser la Municipalité à grever les parcelles N°s 20173 et 10111, propriété de la Commune de Lausanne, en faveur de la parcelle N° 10855, propriété des Grands Magasins Manor, Maus & Cie, d'une servitude d'empiètement décrite dans le présent préavis contre le versement d'une indemnité annuelle de CHF 18'000.– ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui

pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;

6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/Préavis N°  
2015/62

**Vente des actions Romande Energie Commerce et achat d'actions  
conventionnées de Romande Energie Holding**

**Rapporteur de majorité : M. Alain Hubler (La Gauche)**

**Rapporteur de minorité : M. Fabrice Moscheni (UDC)**

Discussion

M. Claude Bonnard (Les Verts) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose un amendement à la conclusion n° 4 ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR)

Amendement Gaudard  
– concl. N° 4  
Dépôt

« En lieu et place d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 15'000'000.- pour l'acquisition d'actions de Romande Energie Holding S.A., ce montant sera affecté à l'assainissement des bâtiments scolaires tel que budgétisé au plan des investissements 2016 »

Vote s/A° Gaudard

Le Conseil, par 14 oui, 57 non et 6 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Gaudard

Vote s/concl 1 à 3

Le Conseil, par 77 oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions n° 1 à 3 de la commission, soit **décide** :

Vote s/concl. 4

Le Conseil, par 56 oui, 14 non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n°4 de la commission, soit **décide** :

1. de transférer les participations dans Romande Energie Holding S.A. et Romande Energie Commerce S.A. du patrimoine administratif au patrimoine financier ;
2. de prendre acte de la vente de la participation de 1,45 % de Lausanne dans Romande Energie Commerce S.A. (3000 actions) pour un montant net (soit timbre fédéral de négociation déduit) prévu à ce jour de CHF 2'227'400.- et d'approuver cette décision ;
3. de prendre acte qu'une partie de ce produit net servira à solder la valeur au bilan de ses actions (CHF 300'000.-) et d'allouer le solde à la Municipalité au titre d'un crédit d'investissement du patrimoine financier pour l'achat d'actions conventionnées de Romande Energie Holding

S.A., somme à porter au débit de la rubrique 120 « Titres » du bilan de la Direction des finances et du patrimoine vert ;

4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 15'000'000.– pour l'acquisition d'actions de Romande Energie Holding S.A., timbre fédéral compris, somme à porter au débit de rubrique 120 « Titres » du bilan de la Direction des finances et du patrimoine vert.

\_\_\_\_\_

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 25.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....